

six mois. Le Gouvernement a entamé avec le Japon des négociations qui ont eu pour résultat d'arrêter toute immigration nouvelle de coolies japonais au Canada.

M. SPROULE : Comment le savez-vous ?

M. MACPHERSON : Je vais le dire à mon honorable ami. L'honorable ministre du Travail arrive du Japon et il a déclaré devant cette Chambre, sur sa responsabilité de ministre de la couronne, que nous n'avions pas à redouter dans l'avenir d'immigration japonaise. La Chambre et le pays ont accepté cette déclaration.

M. SPROULE : Non.

M. MACPHERSON : Mon honorable ami dit non.

M. SPROULE : L'honorable député dit que la Chambre et le pays ont accepté cette déclaration. Est-ce que le Gouvernement ne nous a pas, dans des circonstances semblables, il y a quelques années, déclaré que le gouvernement japonais réglerait l'émigration de manière à donner satisfaction à l'honorable député lui-même ?

M. MACPHERSON : Mon honorable ami prend-il sur sa responsabilité, comme membre de cette Chambre, de dire que la mission du directeur général des Postes au Japon n'a pas rapporté de fruits ? Tout partisan et préjugé que puisse être mon honorable ami au point de vue politique, je doute qu'il ait la témérité de dire ici que la mission du ministre du Travail au Japon n'a pas rapporté de fruits, et que les déclarations faites devant cette Chambre par l'honorable ministre, (M. Lemieux) sont entièrement erronées. Mon honorable ami (M. Sproule) n'osera pas dire cela.

M. SPROULE : Ce n'est pas ce que je veux dire, mais je veux demander à mon honorable ami (M. Macpherson) quelles sont les raisons qui peuvent nous engager à accepter la déclaration, que l'arrangement conclu par le ministre du Travail avec le Japon amènera la restriction désirée, plus que celle que le premier ministre nous faisait, lorsque l'on nous a proposé d'approuver le traité, que le Japon restreindrait l'émigration. Le gouvernement japonais ne l'a pas restreinte.

M. MACPHERSON : Mon honorable ami (M. Sproule) m'interrompt pour me poser une question, ce qui ne m'occuperait guère, mais je ne veux pas qu'il profite de la liberté que je lui accorde pour faire un long discours. Mon honorable collègue a cependant répondu lui-même à sa question. Il dit qu'il ne veut pas prétendre que la mission au Japon n'a pas rapporté de fruits. Conséquemment je soutiens que le peuple est disposé à accepter et doit accepter comme véridique la déclaration de notre ministre que la question est réglée et qu'il a conclu un arrangement satisfaisant avec le Japon. En présence de cette déclara-

M. MACPHERSON.

ration d'un ministre de la couronne j'ai toute confiance que le Gouvernement veillera à ce que l'arrangement soit observé. La Chambre me permettra de lui donner lecture de la dépêche télégraphique suivante venant du Japon que je trouve dans un journal de ce jour même :

En réponse à des interpellations faites ce soir dans la Chambre basse de la Diète, le ministre des Affaires Etrangères, le vicomte Hayashi, a prononcé un long discours sur la politique étrangère du Gouvernement, sur les négociations avec les Etats-Unis et le Canada.

Il a déclaré que la question canadienne était définitivement réglée, et a donné lecture de la correspondance échangée entre l'honorable Rodolphe Lemieux, commissaire canadien du Travail et le Japon, par laquelle ce dernier consent à restreindre, dans les limites raisonnables, son émigration au Canada.

Le vicomte Hayashi continue en disant que c'était le devoir du gouvernement central de veiller aux intérêts de ses sujets japonais qui habitent à l'étranger et d'empêcher qu'un nouvel exode de leurs compatriotes ne préjudicie à ceux-là qui déjà sont sortis du pays, mettant à l'immigration de très sévères restrictions.

Des traités, monsieur l'Orateur, il en a de tout temps été conclu par tous les gouvernements de l'univers, et toujours les nations ont respecté ces pactes. L'arrangement dont il s'agit équivaut à tous égards à un traité entre les deux gouvernements ; c'est donc pour moi une question définitivement réglée, et dont le règlement, tel que fait, ne peut manquer de satisfaire tout le monde. Ceux-là sans doute n'en seront pas contents qui voudraient en tirer des avantages politiques, et ils continueront à s'agiter. Les esprits prévenues accueilleront sans doute avec joie tout mécompte qui pourra arriver au Gouvernement. Mais pour tout canadien bien pensant, pour tout homme désireux de voir cette épineuse question définitivement écartée de nos débats, ce règlement sera, je n'en doute pas, salué avec joie. L'honorable député de Grey-est me regarde de travers en écoutant faire cette déclaration ; mais j'y insiste. Personne en ce pays n'a plus énergiquement que moi exprimé son avis sur cette question et, je le dis, monsieur l'Orateur, l'affluence d'immigrants japonais que le Canada vient de constater est la dernière que je verrai jamais, dussè-je vivre encore bien des années ; de cela je suis aussi convaincu que je le suis d'être ici en ce moment.

Mon honorable ami le député de Nanaïmo (M. Ralph Smith) nous a expliqué que la grande majorité des Japonais entrés au Canada venaient d'Honolulu et les Hindous, pour la plupart, étaient passés par Hong-Kong, et que ces deux chemins leur sont maintenant fermés pour toujours si le gouvernement canadien a soin de maintenir en vigueur les règlements actuels, et il n'y a pas lieu de supposer pour un instant qu'un gouvernement